

**CFA 2S**Formations Sanitaires et Sociales
en Nouvelle-Aquitaine**Niveau: 6 (équivalent Licence)**

Prérequis : être titulaire du bac ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au moins au niveau 4 du RNCP, bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en application de l'article L. 613-5 du Code de l'Éducation

05 49 79 53 33

www.cfa2s.fr

contact@cfa2s.fr

Siège du CFA
14 bis rue d'Inkermann
BP 29105
79061 NIORT cedex 09

Diplôme d'État Assistant de service social (DE ASS)

En apprentissage

Cursus complet

Formation sur 3 ans

Le métier

L'ASS aide les individus et les familles à faire face à des problèmes divers : chômage, logement, sur endettement, divorce... Pour y parvenir, il ne suffit pas de compatir, il faut être utile et efficace, ce qui implique de collaborer avec des éducateurs, des magistrats, des médecins... Savoir écouter les gens et comprendre leur situation est essentiel, qu'on les rencontre dans le cadre d'une permanence ou à leur domicile. L'ASS est tenu d'informer ses interlocuteurs de leurs droits, de les aider à lire et à remplir des documents administratifs. Il peut les orienter vers des structures adaptées : caisse d'allocations familiales ou conseil des prud'hommes, par exemple. Maturité, sens du contact, santé et équilibre psychologique sont primordiaux.

Lieux d'exercice

Ce métier s'exerce dans le secteur public ou semi-public (organismes de protection sociale, prisons, établissements scolaires, hôpitaux), plus rarement en entreprise.



Objectifs de la formation

- S'approprier une culture commune du travail social permettant d'observer, d'analyser les cadres de l'action sociale et d'intervenir dans le champ social avec d'autres partenaires
- Acquérir les compétences communes aux travailleurs sociaux dans ses différentes dimensions (théorique, méthodologique, socio-relationnelle, technique, pratique) ayant trait au champ de la communication professionnelle écrite et orale et au travail en partenariat et en réseau
- Acquérir les compétences spécifiques nécessaires, au regard des fonctions attendues et définies dans le référentiel professionnel propre à chaque métier



Modalités d'entrée

1 **Avoir moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage*

2 **Inscription au CFA via notre site internet en parallèle de Parcoursup :**

Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé)

3 **Inscription à l'UFA :**

- **1ère étape :**
 - Pré-inscription sur Parcoursup. Site : www.parcoursup.fr
- **2ème étape :**
 - Entretien préalable à l'entrée en formation. Durée : 30 minutes**

* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.

**Sont dispensés de participation à l'entretien:

1. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement ou service social ou médico-social;
2. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'éducateur de jeunes enfants relevant des dispositions antérieures au présent arrêté;
3. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants prévu par les dispositions du présent arrêté.



Contenu de la formation

8 Activités réparties en 4 Blocs de compétences :

- **BC 1 : Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie**
 - Soutenir l'accès et l'exercice des droits par l'accompagnement social de la personne et des interventions sociales collectives en faveur des publics
 - Apporter un appui spécifique aux acteurs concernés afin de négocier, mettre en œuvre et coordonner l'accompagnement social global
- **BC 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation**
 - Mettre en œuvre un accompagnement social individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques
 - Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel
- **BC 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale**
 - Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire
 - Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales
- **BC 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social**
 - Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service
 - Mobiliser les différents outils et techniques de communication en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés



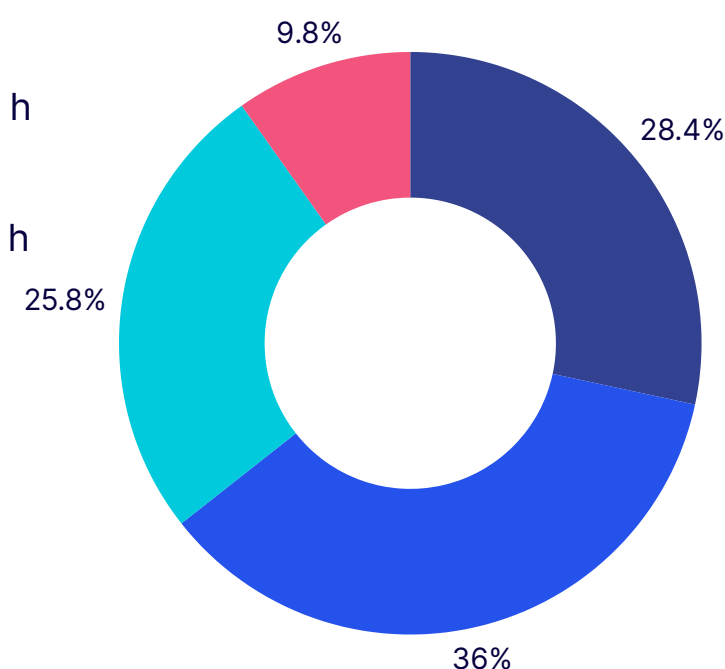
Approche pédagogique

Le Diplôme d'État ASS par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Unité de Formation par Apprentissage (UFA) met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

Organisation de l'alternance

Répartition de l'activité de l'apprenti pour un contrat de 36 mois

- Formation théorique: 1517 h
- Formation pratique : 1925 h
- Formation chez l'employeur : 1379 h
- Congés payés : 525 h



Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par **une épreuve conclusive** à l'issue du parcours de formation.

L'épreuve est organisée comme suit :

- **rédaction individuelle** du dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier ;
- **soutenance individuelle** permettant au candidat d'expliquer, d'approfondir, d'argumenter des éléments présentés dans son dossier et éventuellement de réexaminer ses positions lors des échanges avec le jury.

Structure du dossier :

Production écrite individuelle de 25 à 30 pages (hors page de garde) rédigées avec un logiciel de traitement de texte + 3 pages d'annexes facultatives.

Notation :

- écrit : noté sur 20 coefficient 2
- oral : noté sur 20 coefficient 3

La note de l'épreuve conclusive correspond à la moyenne des deux notes.

Orientation post-formation et Passerelles

Allègements et/ou dispenses possibles au titre du/des diplômes déjà obtenus. **Se référer à la publication du JO de la République Française n°242 du 14 octobre 2025** (Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social).

Après l'obtention du DEASS, des passerelles existent vers d'autres diplômes du travail social comme le DEES, le DEEJE, le DEETS ou le DECESF.

Le titulaire du DEASS peut prétendre à accéder à un master ou poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS
- Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, DEIS
- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale, CAFDES

Modalités d'accès à la formation et délai

- Inscription auprès du CFA
- Inscription auprès de l'UFA
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou début des cours : début septembre

Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH) : **sur devis, nous contacter**

La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 50% du SMIC.

Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	35% du SMIC	50% du SMIC	65% du SMIC*	100% du SMIC*
2ème année	45% du SMIC	60% du SMIC	75% du SMIC*	100% du SMIC*
3ème année		70% du SMIC	85% du SMIC*	100% du SMIC*

Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique:

	-18 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
3ème année		67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*

* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

Diplôme d'État Assistant de service social (DE ASS)

Code : RNCP41748

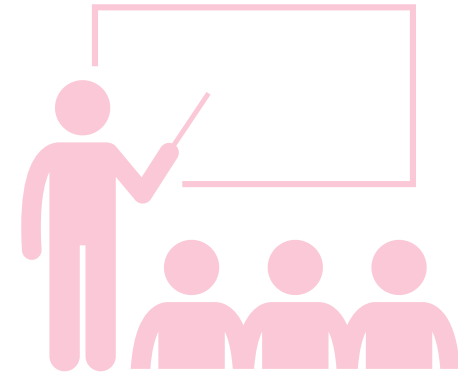
Certificateur : Ministère chargé de la solidarité, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Publication : 05/12/2025

Les centres de formations partenaires

IRTS Poitou-Charentes

1 Rue Georges Guynemer
86000 Poitiers



Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des personnes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).



Eloïse SCHNAPPER
06 30 03 73 35
e.schnapper@cfa2s.fr

La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/ adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

CFA : vos contacts apprentissage

Sophie MIGEON
06 44 38 51 31
s.migeon@cfa2s.fr

